

du 12 octobre 1970

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Proclamation du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;

VU L'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;

VU le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement;

VU la Loi n° 65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature Dahoméenne et les textes modificatifs subséquents;

VU la Loi n° 65-3 du 20 Avril 1965, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature;

VU le Décret n° 69-299/PR-MJL du 2 Décembre 1969, portant nomination de M. Alexandre PARAISSO en qualité de Président par intérim du Tribunal de Première Instance de Cotonou;

VU le Décret n° 69-123/PR-MJL du 9 Mai 1969, portant nomination de Madame Elisabeth FOGNON en qualité de Conseiller à la Cour d'Appel de Cotonou, et M. Alexandre PARAISSO, Président de la Cour de Surproposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation;

Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 24 Septembre 1970

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - Les Décrets n° 69-299/PR-MJL et n° 69-123/PR-MJL des 2 Décembre et 9 Mai 1969 sus-visés sont rapportés.

ARTICLE 2. - Monsieur Alexandre PARAISSO, Magistrat du 3ème grade, 6ème échelon, est nommé Procureur général p.i. près la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 3. - Madame Elisabeth FOGNON, Magistrat du 3ème grade 5ème échelon, est nommée Président p.i. du Tribunal de Première Instance de Cotonou.

ARTICLE 4. - Dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, Monsieur Alexandre PARAISSO bénéficiera des dispositions du Décret n° 70-48/D/SGG du 14 Mars 1970.

.... /